

Le concept ? Un professionnel intervenant dans les quartiers vient raconter son métier à un groupe de conseillers citoyens. Les participants lui posent des questions sur son métier, ses pratiques professionnelles, les freins et opportunités de sa politique publique. Un temps d'échange est ensuite organisé pour pouvoir resituer le témoignage dans l'optique des conseils citoyens et de la Politique de la ville.

- Formulaire d'inscription aux séances thématiques Accès

Séances introductives

En introduction, 5 séances se sont déroulées sur 5 territoires différents, reprenant à chaque fois le même déroulé. Ces séances introductives ont pu présenter aux participants le déroulement complet de la masterclass, recueillir des informations pour adapter la masterclass aux besoins des conseils citoyens et enfin de présenter quelques éléments clés de compréhension sur la Politique de la ville.

Vous trouverez ci-dessous le diaporama de cette séance introductive ainsi que la fiche de capitalisation dédiée à cette séance :



Politique de la ville

INITIATION ET SENSIBILISATION

Mercredi 18 avril 2018

Intervenants :

Saïd BECHROURI, COPAS

Morgane PETIT, IREV

Lieu :

Aquaterro, Hénin - Beaumont

diaporama-masterclass-Introduction

Poids : 1.78 Mo

[Téléchargement](#) [1] [Favoris +](#) [2]



Lo Masterclass citoyenne : séance introductive

**FICHE CAPITALISATION :****La Masterclass citoyenne : séance introductive**

✓ Notre méthodologie**Les éléments communs à toutes les séances :**

Le principe : un professionnel qui, au travers de son expérience, va vous donner des clés de lecture sur la thématique : comment devrait fonctionner le système, comment il fonctionne dans la réalité, quelles sont les spécificités des quartiers sur ces problématiques.

Ces interventions donnent lieu à des questionnements de votre part : questions libres liées aux interrogations liées à votre quartier, vous pourriez d'ailleurs questionner, avant chaque séance, les membres de votre conseil citoyen.

Le professionnel et les animateurs répondent à vos questionnements et des échanges se construisent autour des questions clés. Il vous est laissé le temps de vous questionner (certaines questions seront collectives, d'autres individuelles, 15, 20 minutes pour éclaircir), prioriser, partager.

Il est ensuite laissé un temps de bilan en vue de faire un retour aux conseillers qui n'ont pas participé à la séance.

Si des questions ne trouvent pas de réponses durant la séance, des éclaircissements vous seront apportés dans les séances ultérieures et sur la page internet dédiée.

A quoi doivent servir les éléments transmis lors de la formation ?

A faire de vous des citoyens éclairés sur certains sujets en mesure de transmettre du savoir, des compétences aux autres membres du conseil citoyen.

Fiche reprenant les éléments repères de la masterclass citoyenne réalisée par l'IREV lors de la séance introductive

Poids : 418.69 Ko

[Téléchargement](#) [3] [Favoris +](#) [2]

Afficher/masquer la transcription

Fiche reprenant les éléments repères de la masterclass citoyenne réalisée par l'IREV lors de la séance introductive

- Le 28 mars à Arras, la séance a réuni une vingtaine de participants.
- Le 4 avril à Lens, elle a réuni une vingtaine de participants
- Le 16 avril Saint-Omer a réuni une dizaine de participants
- Le 18 avril à Hénin-Beaumont, elle a réuni une dizaine de participants
- Le 7 juin à Calais, elle a réuni 25 participants.

Vous avez participé à la première séance et vous recherchez votre contrat de ville ? Rendez-vous sur la carte des territoires : [Carte des territoires](#) [4]

Les séances thématiques sont ensuite organisées de juin et jusqu'en octobre 2018, les mercredis soirs, dans le département du Pas-de-Calais.

Séance Jeunesse

Pour cette seconde séance thématique, Florence DOMANGE-BUGSEL, Directrice Générale de l'Office municipal de la Jeunesse de Bruay-la-Buissière s'est prêtée à l'exercice de la masterclass devant les participants qui ont pu interroger les modalités de mobilisation des jeunes. En attendant le compte-rendu de séance, retrouvez ci-dessous, la fiche capitalisation pour comprendre les politiques jeunesse et leurs principaux acteurs.



La Masterclass citoyenne : Jeunesse

**FICHE CAPITALISATION :****La Masterclass citoyenne : séance Jeunesse**

■ Éléments généraux.**La jeunesse, une définition pas si simple**

Si le mot jeunesse fait partie du langage courant, sa définition est variable, en fonction de qui en parle et du contexte dans lequel le mot est employé.

La définition proposée ci-dessous permet de se doter de quelques repères, même si elle peut être sujette à débat.

La jeunesse est une période de transitions entre l'enfance et l'âge adulte. Ces transitions sont multiples et la manière de les aborder va conditionner l'entrée dans le monde adulte, la place occupée dans une communauté de citoyens, dans une société donnée.

Les transitions sont de natures différentes :

- Physiologique : transformation physique et psychique plus ou moins importante plus ou moins bien vécue qui a un impact sur l'estime de soi, sur le comportement, sur le lien aux autres jeunes, aux adultes...
- Des relations sociales :
 - avec une transformation des relations avec la famille et éventuellement de nouveaux rôles familiaux (grand frère/sœur; père/mère...),
 - avec les jeunes pairs, les intervenants éducatifs multiples qui gravitent autour des jeunes, d'autres adultes qui gravitent autour des jeunes
- Scolaires : passages de différents niveaux à forte charge symbolique, en particulier le passage du collège au Lycée – l'obtention du Bac ou non – l'intégration d'établissements d'enseignement supérieur ou non.
- Professionnelle : C'est la période de la découverte du monde professionnel et des choix de carrière dans un monde du travail qui continue à se transformer de manière assez radicale mais aussi dans une société où l'emploi est si rare que l'expérimentation, l'échec, les changements sont parfois mal perçus alors qu'ils pourraient être banalisés.

Poids : 443.25 Ko

[Téléchargement](#) [5] [Favoris +](#) [2]

Séance Associations

Pour cette première séance thématique, Patrick RODIER, Délégué départemental à la vie associative au sein de la DDCS de la Préfecture du Pas-de-Calais s'est prêté à l'exercice de la masterclass devant les participants qui ont pu interroger les formes que peuvent prendre la vie associative. Retrouvez ci-dessous, la fiche capitalisation pour comprendre la vie associative locale, son organisation et les principaux acteurs :



La Masterclass citoyenne : soutien à la vie associative



FICHE CAPITALISATION :

La Masterclass citoyenne : séance soutien à la vie associative

✓ Éléments généraux.

Association, de quoi parle-t-on ?

Lorsque l'on parle d'association, il s'agit d'associations régies par la loi dites 1901.

Cette Loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association, crée un cadre juridique simple qui s'appuie sur les éléments suivants :

La liberté d'association est quasi absolue :

« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. » article 1, Loi 1901

La déclaration aux autorités n'est pas obligatoire mais elle permet d'acquérir la *capacité juridique*, nécessaire pour acquérir, posséder ou administrer (recueillir les cotisations, réserver ou acquérir une salle pour les activités, obtenir des financements publics...). La déclaration à l'administration nécessite d'établir **des statuts** stipulant : le titre, l'objet, l'adresse et le siège social, et l'identité des administrateurs de l'association et les règles de fonctionnement définies entre les adhérents.

Une attention particulière doit être apportée à l'écriture des statuts associatifs, les règles de fonctionnement de l'association doivent être claires et compréhensible pour tous les membres.

Quelques mots sur le fonctionnement des associations

Le modèle de fonctionnement et l'organisation interne des associations sont laissés libres aux membres de l'association. Il convient d'être au moins deux personnes et **d'identifier les administrateurs** (les responsables de cette association).

Poids : 444.14 Ko

[Téléchargement](#) [6] [Favoris +](#) [2]

Les questions soulevées lors de la séance et quelques bribes de réponses apportées sont répertoriées ci-dessous :

1/ Pour information, un appel à projet départemental est ouvert entre juillet et septembre 2018 (FDVA) pour financer des démarches de structuration, de fonctionnement ou d'innovation associative. Les associations de quartier et les conseils citoyens peuvent y répondre. Information disponible : [Fonds de développement de la Vie associative 2018](#) [7]

2/ Une association peut-elle être lucrative ? Une association peut faire des bénéfices, néanmoins ces bénéfices ne peuvent pas enrichir les membres de l'association. les bénéfices sont utilisés à des fins liées à l'objet de l'association.

3/ Vers qui s'orienter pour les conseils juridiques aux associations quand il y a problème ?

- La bible des associations se retrouve sur le site associations.gouv.fr [8]
- Les PIVA, la préfecture (voir contacts ci-dessous).
- La lecture des statuts permet souvent de trouver des solutions aux interrogations des dirigeants associatifs.

4/ Le chèque emploi associatif qu'est ce que c'est ? C'est un chèque qui joue le même rôle que le chèque emploi service, il permet de payer l'intervention (plutôt ponctuelle) d'un professionnel sans s'embarasser de démarches administratives.

4 bis / L'emploi associatif, comment ça marche ?

Les associations sont des employeurs comme les autres, néanmoins en demandant l'agrément jeunesse et éducation populaire, des allègements de charges peuvent être consentis.

5 - 6 / Comment se faire connaître et auprès de qui pour les conseils citoyens ? Quelle est notre légitimité auprès des autres acteurs ?

Des courriers, des rencontres avec les techniciens et les élus de l'agglomération et des communes sont nécessaires. Les conseils citoyens seront d'autant plus connus qu'ils auront une bonne connaissance de la Politique de la Ville et seront porteurs de propositions argumentées. Il serait intéressant de faire remonter des besoins de formation au niveau du **PIVA** pour que des formations sur la communication, la mobilisation (élus, techniciens, habitants) puissent être mise en place.

7/ Comment on donne et on maintient de la dynamique dans le conseil citoyen ?

Ce qui est important c'est de se doter d'un cap, d'une feuille de route, d'un projet autour duquel on puisse mobiliser l'ensemble des conseillers.

8/ Quels sont les services que les conseils citoyens peuvent attendre de la DDCS ?

La DDCS peut orienter vers le bon interlocuteur (association ou services de l'Etat) en fonction des questions des conseillers.

9/ Dans votre carrière quelle est la sanction la plus grave infligée à une association ?

Un établissement géré par une association a été fermé dans la mesure où l'établissement ne menait pas ses missions dans des conditions convenables en terme d'accueil, d'animation...

Les contacts à retenir : Animation des PIVA sur le Pas-de-Calais :

- **Patrick RODIER**, Délégué départemental à la vie associative au sein de la DDCS de la Préfecture du Pas-de-Calais, 03 21 23 87 70, patrick.rodier@pas-de-calais.gouv.fr
- **Stéphanie CLIN**, directrice de l'AAE (Association d'Action Educative) - (06) 99 70 72 30 - s.clin.aae62@gmail.com

Séance EMPLOI



Lo Masterclass citoyenne : séance emploi

**FICHE CAPITALISATION :****La Masterclass citoyenne : séance emploi**

✓ Le chômage dans le Nord et en particulier dans les quartiers prioritaires

Le chômage en Hauts-de-France et dans le Nord est élevé. Selon les chiffres de l'INSEE pour le troisième trimestre 2016, le taux de chômage était de 12,2% sur les Hauts-de-France et 12,6% sur le département du Nord et 9,7% au niveau national. Parmi les zones d'emploi les plus touchées, on retrouve le Valenciennois et le Val de Sambre (Maubeuge) avec 15%, Roubaix, Tourcoing avec 14,1% et le secteur d'emploi de Douai avec 12,9%.

Pour les quartiers prioritaires, le chômage y est plus élevé que dans le reste du pays. Ainsi, en 2015, le taux de chômage était de 26,4% dans les quartiers prioritaires et montait à 35,9% pour les 15-29 ans, ce qui explique les dispositifs spécifiques mis en place d'une part pour les quartiers et d'autre part pour les jeunes.

Cela s'explique par :

- des facteurs endogènes (propres aux demandeurs d'emploi) : niveau de formation plus faible que dans les autres quartiers, manque d'expérience,
- des facteurs exogènes (liés au fonctionnement du marché du travail) : situation économique de la zone d'emploi, inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi, processus de discrimination conscients ou inconscients, importance des réseaux dans la recherche d'emploi.

✓ Les politiques publiques de l'emploi en France.

En matière de politique publique de l'emploi, traditionnellement la distinction est faite entre deux types de politiques :

- Les politiques passives : aides aux entreprises et aux associations, baisses des cotisations salariales, abattements fiscaux etc.
- Les politiques actives : conseil, accompagnement, formation par exemple. C'est sur ces politiques que nous nous attarderons.

Fiche reprenant les éléments repères de la masterclass citoyenne réalisée par l'IREV lors de la séance sur l'emploi

Poids : 488.66 Ko

[Téléchargement](#) [9] [Favoris +](#) [2]

Afficher/masquer la transcription

Fiche reprenant les éléments repères de la masterclass citoyenne réalisée par l'IREV lors de la séance sur l'emploi

Séance Renouveau urbain



La Masterclass citoyenne : séance renouvellement urbain

**FICHE CAPITALISATION :****La Masterclass citoyenne : séance renouvellement urbain**

Le renouvellement urbain (on parlait avant 2014 de rénovation urbaine) consiste à investir sur l'aménagement et le logement dans certains quartiers définis par l'Etat en raison de la dégradation du cadre de vie. Les projets portés dans ces quartiers ciblés sont alors dénommés Projets de Renouvellement Urbain (PRU). L'investissement est soutenu par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) qui vient cofinancer, avec les acteurs locaux, ces projets. Au niveau national, un premier plan a débuté en 2003 (le PNRU – Programme national de rénovation urbaine). Un deuxième plan a ensuite été lancé en 2014, suite à la Loi Lamy (le NPNRU – Nouveau programme national de renouvellement urbain). Ce dernier concerne 400 quartiers.

✓ Les grands principes des Projets de renouvellement urbain (PRU)

- Le PRU vise à définir la vocation du quartier à 15 ans.
- Le PRU fait partie intégrante du contrat de ville, on parle de projet territorial intégré : il est demandé une cohérence entre le PRU, le droit commun et la programmation économique et sociale du contrat de ville.

Le PRU est également articulé avec les autres outils de planification territoriale : Plan Local de l'Habitat (PLH), Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

- Un portage des PRU par le binôme maire/ président d'agglomération et l'ANRU veille à la bonne réalisation du projet. L'ANRU est représenté par le Préfet sur le terrain.
- Une implication plus prononcée des habitants et des acteurs économiques est demandée par rapport à la précédente phase. La démarche de co-construction est inscrite dans un cadre contractuel dès le protocole.

Fiche reprenant les éléments repères de la masterclass citoyenne réalisée par l'IREV lors de la séance sur le renouvellement urbain

Poids : 539.06 Ko

[Téléchargement](#) [10] [Favoris +](#) [2]

Afficher/masquer la transcription

Fiche reprenant les éléments repères de la masterclass citoyenne réalisée par l'IREV lors de la séance sur le renouvellement urbain

Séance santé



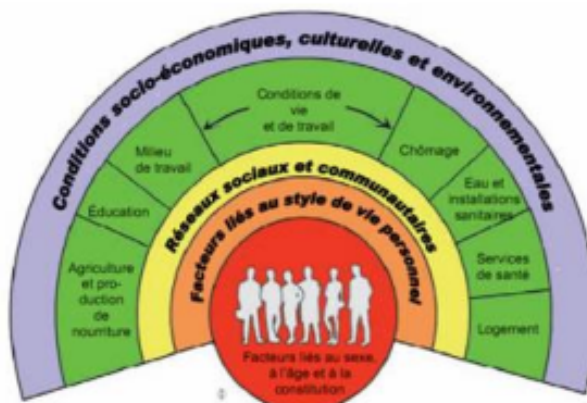
La Masterclass citoyenne : séance santé


FICHE CAPITALISATION :
La Masterclass Citoyenne : séance santé
✓ Éléments généraux.
Définition

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé « **la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité** ». Il est important de distinguer santé et soins, ce qui ne va pas forcément de soi, notamment en France.

Les déterminants de la santé

Le modèle de DAHLGREN est souvent utilisé pour permettre de visualiser les principaux déterminants de la santé qui seraient constitués de 5 catégories principales



DAHLGREN, GILMAN and WHITEHEAD; MARGALES, 1981; POLKIN and STRONGMAN promote social equity in health. Institute of Future Studies, Stockholm (reduction)

Fiche reprenant les éléments repères de la masterclass citoyenne réalisée par l'IREV lors de la séance sur la santé

Poids : 595.82 Ko

[Téléchargement](#) [11] [Favoris +](#) [2]

Afficher/masquer la transcription

Fiche reprenant les éléments repères de la masterclass citoyenne réalisée par l'IREV lors de la séance sur la santé

La méthodologie de la Masterclass citoyenne



Fiche Méthodologie : la Masterclass citoyenne



FICHE MÉTHODOLOGIE :

La Masterclass citoyenne

✓ Le principe

La Masterclass citoyenne a pour objectif, sur plusieurs séances, de rendre intelligible les politiques publiques à un groupe de citoyens concerné par la politique de la ville.

A chaque séance, un professionnel représentant une politique publique vient devant le groupe de citoyens présenter son parcours, son métier, sa structure employeuse.

Le groupe de citoyens présent formule puis pose une série de questionnements qui vont être autant de pistes pour mieux comprendre le fonctionnement et les enjeux de la politique publique et ceci dans le but d'essaimer et d'agir.

✓ Les participants

Le groupe de citoyens

Le groupe de citoyens participe à une séance introductive pendant laquelle la méthodologie lui est présentée, ainsi qu'une courte présentation de la politique de la ville et de ses enjeux. Une simulation d'entretien avec un professionnel est menée pour que les participants puissent prendre possession de leur rôle lors des différentes séances de la Masterclass.

A la suite de quoi, le groupe enchaîne sur une série de séances thématiques.

Le groupe réunit des citoyens issus de plusieurs quartiers de la politique de la ville. Pour chaque séance, 20 participants peuvent être accueillis.

Le professionnel

Le professionnel est un professionnel représentant une politique publique de droit commun qui se doit de connaître aussi bien le terrain que l'organisation générale de sa politique

Fiche reprenant la méthodologie de la masterclass citoyenne réalisée par l'IREV.

Poids : 337.9 Ko

[Téléchargement](#) [12] [Favoris +](#) [2]

[Afficher/masquer la transcription](#)

Fiche reprenant la méthodologie de la masterclass citoyenne réalisée par l'IREV.

Adresse Email: contact@irev.fr [13]

Dates: Mercredi 13 juin 2018 - 18:00 - Vendredi 16 novembre 2018 - 17:00

URL de la source (modifié le 17/12/2018 - 10:33): [https://www.irev.fr/thematiques/participatio
n-citoyenne/la-masterclass-citoyenne/la-masterclass-citoyenne-2018-pas-de-0](https://www.irev.fr/thematiques/participatio-n-citoyenne/la-masterclass-citoyenne/la-masterclass-citoyenne-2018-pas-de-0)

Liens

[1] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/diaporama-masterclass-initiation_pv-18-04.pdf

[2] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>

[3] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/fiche_cap-01-seance_introductive.pdf

[4] <https://www.irev.fr/carte-des-territoires-2024>

[5] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/fiche_cap-10-seance_jeunesse_0.pdf

[6] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/fiche_cap-09-seance_associations.pdf

[7] <https://www.irev.fr/territoires/appels-projets/fonds-de-developpement-de-la-vie-associative-2018>

[8] <https://www.associations.gouv.fr/>

[9] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/fiche_cap-04-seance_emploi_v2018.pdf

[10] [https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/fiche_cap-03-seance_renouvellement_urbain_ac
tualisee.pdf](https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/fiche_cap-03-seance_renouvellement_urbain_ac_tualisee.pdf)

[11] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/fiche_cap-07-seance_sante.pdf

[12] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/fiche_methodologie.pdf

[13] <mailto:contact@irev.fr>